

Le mardi 7 octobre 2014 à 20h30, réunion du Conseil Municipal suivant convocation du 29 septembre 2014 remise ou envoyée aux conseillers municipaux et affichée ce même jour en mairie.

Ordre du jour :

- Compte rendu de la réunion du 21 juillet 2014
- Réhabilitation, extension et construction de bâtiments multifonctions :
 - Avenants aux travaux
 - Avenant n°1 au contrat de mission d'OPC
- Bâtiments multifonctions - Equipement en mobilier des salles
- Création d'un poste dans le cadre du recrutement d'un emploi d'avenir
- Redevance assainissement collectif – Tarif 2015
- Droit de préemption urbain – Vente parcelles ZE 129 et ZE 139 Lotissement Résidence Bellevue
- Les Aînés Ruraux – Demande de subvention pour location salle à l'espace Aumaillerie
- Syndicat Intercommunal du Haut Couesnon – Rapport d'activité 2013
- Sté Agrial à l'Aumaillerie– Enquête publique – Demande d'autorisation pour extension des activités de l'installation de silos et stockage de céréales - Avis
- Earl ALCT à Luitré – Demande d'enregistrement pour extension d'un élevage porcin - Avis
- Modalités de prêts de matériel divers
- Questions diverses

Réunion tenue en séance publique sous la présidence de M. DESHAYES Jean-Pierre, Maire.

Étaient présents : M. DESHAYES, PERRIER, Mme GELOIN, M. TRAVERS, Mme MARTIN, MM. BRYON, LALOE, TALIGOT, ROGER, CARRE, Mme PEU, M. BARON, Mmes BARBEDETTE et JEHAN formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. GILBERT

M. LALOE Guillaume a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 21 juillet 2014, après lecture, est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

M. le Maire propose aux élus d'inscrire à l'ordre du jour les questions supplémentaires suivantes :

- Contrat d'étude pour la modification n°1 du PLU – Avenant n°1 de transfert
- U.N.C. Soldats de France Groupe de Mémoire – Demande de subvention exceptionnelle
- Syndicat Départemental d'Energie 35 – Rapport d'activité 2013

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord

REHABILITATION, EXTENSION ET CONSTRUCTION DE BATIMENTS MULTIFONCTIONS

• **AVENANTS AUX TRAVAUX**

M. le Maire présente différents avenants relatifs au marché de travaux de réhabilitation, extension et construction de bâtiments multifonctions attribué par délibération n°31 du 26 avril 2013 rectifiée par la délibération n°39 du 24 juin 2013 pour un montant total de 2 947 358,84 € H.T. Il rappelle que par délibération n°13/2014 du 18 mars 2014, n°56/2014 du 22 mai 2014 et n°71/2014 du 21 juillet 2014, des avenants ont été validés pour un montant total de 28 523.54 € H.T. portant le montant du marché à 2 975 882.38 € H.T. (soit +0.97%).

LOT N°1 VRD / Ets Mérienne			
Montant de base H.T.	Plus-values et moins-values en H.T. Avenant n°2		Nouveau montant H.T.
174 709.30 €	Divers travaux dont la fourniture et pose de toile et plantations pour faire la liaison accessibilité avec le parking de la grande salle des fêtes	+ 10 789 €	181 686.30 € + 3.99 %
Avenant n°1 - 2 150.00 €			
	Pelouse en moins	- 1 662 €	
TOTAL 172 559.30 € -1.23%	TOTAL AVENANT N°2	+ 9 127 € + 5.22 %	

LOT N°2 Gros Œuvre / Ets Heude Bâtiment			
Montant de base H.T.	Plus-values en H.T. Avenant n°4		Nouveau montant H.T.
1 189 437.42 €	Mur accès rampe en pierre au lieu d'un enduit	+ 1 745.40 €	1 193 875.52 € + 0.37 %
Avenant n°1 + 7 411.31 €			
Avenant n°2 - 10 718.61 €			
Avenant n°3 + 6 000 €			
TOTAL 1 192 130.12 € +0.23%	TOTAL AVENANT N°4	+ 1 745.40 € + 0.14 %	

LOT N°3 Charpente Bois / Ets Darras			
Montant de base H.T.	Plus-value en H.T. Avenant n°3		Nouveau montant H.T.
73 765.10 € H.T.	Habillage chevrons sur maçonnerie Mairie existante	+ 792.00 €	88 100.88 € + 19,43 %
Avenant n°1 + 9 840 € H.T.			
Avenant n°2 + 2 173.70 €	Création brise vue façade ouest Passage couvert lame chataignier	+ 676.58 €	
	Escalier pour accès sous-sol restaurant	+ 853.50 €	
TOTAL 85 778.80 € H.T. + 16.29 %	TOTAL AVENANT N°3	+ 2 322.08 € + 3.14 %	

LOT N°6 Menuiseries intérieures / Ets Pelé			
Montant de base H.T.	Plus-values en H.T. Avenant n°3		Nouveau montant H.T.
105 000.00 €	Divers travaux supplémentaire dont la fourniture et la pose d'un meuble arrière bar	+ 3 677.27 €	123 000.35 € + 17.14 %
Avenant n°1 + 8 751.32 €	Fourniture et pose de placards dans bureau accueil mairie	+ 1 439.08 €	
Avenant n°2 + 4 132.68 €			
TOTAL 117 884.00 € + 12.27%	TOTAL AVENANT N°3	+ 5 116.35 € + 4.87 %	

LOT N°7 Serrurerie métallerie / Ets Jonamétal			
Montant de base H.T.	Plus-values en H.T. Avenant n°1		Nouveau montant H.T.
30 000.00 €	Une trappe métallique accès vide sanitaire salle conseil municipal	+ 580.00 €	33 940 € + 13.13 %
	Structure parement grillagé stockage poubelle	+ 1 800 €	
	Garde-corps rampant et retour trémie escalier mairie	+ 1 560 €	
	TOTAL AVENANT N°1	+ 3 940 € + 13.13 %	

LOT N°8 Cloisons doublage plafonds / Ets Brel			
Montant de base H.T.	Plus et moins-values en H.T. Avenant n°1		Nouveau montant H.T.
170 000.00 €	Remplacement du plafond acoustique par du plafond plâtre et éléments acoustiques dans la salle de conseil municipal	- 5 400 € + 9 855 €	172 025 € + 1.19 %
	Remplacement BA 13 collé par enduit béton	- 2 430 €	
	TOTAL AVENANT N°1	+ 2 025 € + 1.19 %	

LOT N°9 Revêtement de sols / Ets Laizé			
Montant de base H.T.	Plus-value en H.T. Avenant n°2		Nouveau montant H.T.
107 824.19 €	Ragréage cave du restaurant	+ 567.22€	108 391.41€ + 0.53 %
Avenant n°1 0.00 €			
TOTAL 107 824.19 €	TOTAL AVENANT N°2	+ 567.22 € + 0.53 %	

LOT N°15 Electricité Courants faibles SSI / Ets Cofely Inéo			
MONTANT DE BASE H.T.	Plus-values en H.T. Avenant n°1		NOUVEAU MONTANT HT
183 476,73 €	Boucle à induction salle de CM	+ 1 555,78 €	190 578.69 € + 3.87 %
	Sonorisation salle de CM	+ 2 678.67 €	
	Divers travaux supplémentaires	+ 1 755.78 €	
	Lanterne de ferronnerie et baie sonorisation salle de conseil municipal	+ 1 111,73 €	
	TOTAL AVENANT N°1	+ 7 101.96€ + 3.87%	

Le montant total des avenants ci-dessus qu'il est proposé d'accepter est donc de 31 945.01 € H.T., ce qui a pour effet de porter le montant global du marché à 3 007 827.39 € H.T. (+ 60 468.55 € soit + 2.05 %).

A l'unanimité, le conseil municipal valide ces avenants et autorise M. le Maire à les signer.

• CONTRAT DE MISSION D'OPC - AVENANT N°1 DE TRANSFERT

La société Ouest Coordination a été attributaire d'une mission d'Ordonnancement Pilotage Coordination pour les travaux de réhabilitation, extension et construction des bâtiments multifonctions (délibération n°30/2013 du 26/04/2013).

L'ensemble des activités de la société Ouest Coordination a été regroupé au sein de TPF Ingénierie. Suite à cette fusion, l'ensemble des droits et obligations résultant du contrat conclu avec Ouest Coordination est repris dans son intégralité par TPF Ingénierie. Depuis le 31 juillet 2014, la société Ouest Coordination a changé de dénomination et s'appelle désormais « TPF Ingénierie ».

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la passation de l'avenant n°1 de transfert du marché attribué à la société Ouest Coordination à la société TPF Ingénierie et autorise M. le Maire à signer les documents y afférant.

BATIMENTS MULTIFONCTIONS – EQUIPEMENT EN MOBILIER DES SALLES

Un dossier de consultation a été envoyé à 7 sociétés, 5 d'entre elles ont remis une offre. Le mobilier comprend des tables, des chaises et des chariots. La commission « bâtiments multifonctions – équipement en mobilier » présente le rapport d'analyse des offres aux élus. Elle propose de retenir les offres suivantes considérées comme économiquement les plus avantageuses eu égard aux critères définis lors de la consultation :

- Lot 1 : mobilier pour la salle de conseil municipal ; Bureau Concept : 27 979,06 € H.T.
- Lot 2 : mobilier pour la salle de réception ; Ouest Bureau : 8 228,86 € H.T.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir les offres mentionnées ci-dessus et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces des marchés correspondants.

CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU RECRUTEMENT D'UN EMPLOI D'AVENIR

Vu la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 et les décrets n°2012-1210 et 1211 du 31 octobre 2012 portant création d'une nouvelle section dédiée aux contrats d'avenir dans le code du travail,

Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 qui fixe le montant de l'aide financière de l'État,

Le Maire informe l'assemblée délibérante :

Depuis le 1er novembre 2012, le dispositif « emplois d'avenir » est entré en vigueur. Créé par la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

Dans le secteur non-marchand, le contrat prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) de 3 ans au maximum, réglementé par le code du travail.

Le recrutement doit en principe avoir lieu dans des activités présentant soit une utilité sociale ou environnementale, soit un fort potentiel de création d'emplois. Cependant, les collectivités territoriales peuvent recruter même si elles n'appartiennent pas à un secteur identifié comme prioritaire.

Notre commune peut donc décider d'y recourir. Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la mission locale et ainsi lui faire acquérir une qualification.

Un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner ce jeune au quotidien et lui transmettre son savoir.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'État est fixée à 75 % du taux horaire brut du SMIC. Cette aide s'accompagne d'exonérations de charges patronales de sécurité sociale dans la limite d'un montant de rémunération égal au SMIC.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Le recrutement d'un emploi d'avenir à temps complet pour intégrer le service technique, y acquérir des

qualifications et exercer les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :

- D'adopter la proposition du Maire
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – TARIF 2015

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de fixer la redevance selon les tarifs suivants à partir du 1^{er} janvier 2015 :

- 1,78 € H.T./m³ d'eau consommée
- une part fixe de 31,94 € H.T.

soit une augmentation de 2,5 % par rapport à 2014.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN – VENTE PARCELLES ZE 129 ET ZE 139 LOTISSEMENT RESIDENCE BELLEVUE

M. le Maire fait part aux élus d'une déclaration d'intention d'aliéner les parcelles ZE n°129 et ZE 139 concernant un immeuble à usage d'habitation avec terrain situé 19, Résidence Bellevue. Cette parcelle est incluse dans le périmètre du droit de préemption urbain du Plan Local d'Urbanisme de la Selle-en-Luitré. Le notaire, en charge de l'affaire, sollicite donc la commune afin de connaître son intention quant à l'exercice de son droit de préemption.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle mentionnée ci-dessus.

LES AINES RURAUX - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LOCATION SALLE A L'ESPACE AUMAILLERIE

M. le Maire présente aux élus une demande de l'association « Les Aînés ruraux » de La Selle en Luitré pour une subvention équivalente au montant de la location de la salle à l'Espace Aumaillerie en vue d'organiser le rassemblement cantonal annuel le mercredi 26 août 2015. En effet la salle communale, louée gratuitement aux associations communales, est trop petite car la manifestation devrait réunir 400 à 500 personnes. Le coût de la location serait environ de 1 000 €.

A l'unanimité, le conseil municipal donne un accord de principe pour le versement en 2015 à l'association « Les Aînés ruraux » d'une subvention équivalente au montant de la location de la salle.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU HAUT COUESNON – RAPPORT D'ACTIVITE 2013

En 2013, les travaux de l'année 4 du CTMA (Contrat Territorial Milieux Aquatiques) 2010-2014 qui ont été réalisés sont les suivants :

- Entretien des cours d'eau (28 km)
- Renaturation légère du lit mineur sur 3,6 km de cours d'eau (pose de blocs, de banquettes de granulats et de déflecteurs en bois)
- Aménagements de 7 abreuvoirs et de 760 ml de plantations
- Amélioration du franchissement piscicole de deux petits ouvrages (mise en place de micro seuils en aval)
- Travaux de restauration de la continuité écologique sur deux ouvrages hydrauliques : au Moulin de la Motte et au seuil jaugeur du Pont aux Anes

L'étude sur 13 ouvrages hydrauliques s'est achevée en avril 2013 avec pour objectif d'améliorer la continuité écologique sur les principaux cours d'eau.

Le programme Breizh Bocage a été mise en oeuvre dans 5 communes (Fougères, Beaucé, Fleurigné, Mézières sur Couesnon et St Ouen des Alleux).

Le rapport dont la synthèse est présentée aux élus mentionne également le bilan financier et une revue de presse.

L'ensemble du conseil municipal prend acte de ce rapport mis à la disposition du public.

STE AGRIAL A L'AUMAILLERIE – ENQUETE PUBLIQUE – DEMANDE D'AUTORISATION POUR EXTENSION DES ACTIVITES DE L'INSTALLATION DE SILOS ET STOCKAGE DE CEREALES – AVIS

M. le Maire fait part aux élus d'une demande de la société AGRIAL en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'extension des activités de l'installation de silos et stockage de céréales situé ZI de l'Aumailleurie.

Le dossier, soumis à enquête publique, présente l'ensemble des aménagements techniques, une étude d'impact sur l'environnement et les recensements des dispositions prises pour les limiter, une étude des dangers et les mesures prises pour y remédier et une notice hygiène et sécurité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet en demandant l'observation stricte des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement comme prévu au dossier.

EARL ALCT A LUITRE – DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR EXTENSION D'UN ELEVAGE PORCIN - AVIS

M. le Maire fait part aux élus d'une demande de l'EARL A.L.C.T. à « la Petite Pommeray » à Luitré en vue d'obtenir l'enregistrement de son dossier relatif à l'extension d'un élevage porcin qui passe de 1 059 animaux équivalents à 1 654 animaux équivalents et d'agrandir l'atelier porcin. L'étude comprend également un plan d'épandage réparti sur les communes de Luitré, la Selle en Luitré, St Marc Le Blanc, La Chapelle Janson et St Pierre des Landes.

Le dossier, soumis à enquête publique, présente l'ensemble des aménagements techniques, les impacts sur l'environnement et les recensements des dispositions prises pour les limiter, une étude des dangers et les mesures prises pour y remédier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet en demandant l'observation stricte des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement comme prévu au dossier.

MODALITES DE PRET DE MATERIELS DIVERS

Report à une réunion ultérieure.

CONTRAT D'ETUDE POUR LA MODIFICATION N°1 DU PLU – AVENANT N°1 DE TRANSFERT

Le bureau d'études Atelier du Marais Pierre POFFA a été attributaire d'une mission d'études pour la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (délibération n°06/2013 du 26/02/2013).

La forme juridique et les coordonnées bancaires de l'Atelier du Marais ont été modifiées suite au passage du bureau d'études en société par actions simplifiées (SAS).

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la passation de l'avenant n°1 de transfert du marché attribué au bureau d'études Atelier du Marais Pierre Poffa à la SAS Atelier du Marais et autorise M. le Maire à signer les documents y afférant.

U.N.C. SOLDATS DE FRANCE GROUPE DE MEMOIRE – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Afin d'acquiescer un drapeau « Soldats de France », l'association UNC Soldats de France Groupe de mémoire sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 €.

MM. Perrier, Travers, Laloe, Baron et Mme Géloin, membres de l'association, se retirent de l'Assemblée ainsi que MM. Deshayes, Carré et Taligot, soldats de France.

A l'unanimité, le conseil municipal accorde une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à l'association UNC Soldats de France Groupe de mémoire et autorise M. le Maire à verser cette somme prochainement.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 – RAPPORT D'ACTIVITE 2013

M. le Maire communique aux élus le rapport d'activité 2013 du SDE 35 qui retrace :

- les compétences exercées
- l'organisation du syndicat

- Les données relatives à la concession (patrimoine) et son contrôle
- les travaux sur les réseaux
- la maintenance de l'éclairage public
- les finances

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité du SDE 35 de l'année 2013.

QUESTIONS DIVERSES

LOCATION DE LA PETITE SALLE AU RESTAURANT LA SELLOISE

M. et Mme L'Hostis ont sollicité M. le Maire pour connaître le prix de la location de la petite salle des fêtes lorsque des personnes qui déjeuneront au nouveau restaurant « La Selloise » voudront l'utiliser l'après-midi. Une discussion s'engage. M. le Maire propose 50 € facturés au restaurant qui est responsable de la location et de rendre la salle propre.

La décision sera prise lors du vote des tarifs communaux pour l'année 2015.

INAUGURATION BATIMENTS MULTIFONCTIONS

La date est fixée au 22 novembre 2014 à 10h00. Une porte ouverte aura lieu l'après-midi.

DIVERSES REMARQUES

- M. Taligot demande à ce que l'éclairage public soit remis à 6h45 dans le lotissement pour les enfants qui prennent le car scolaire.
- Mme Jehan s'étonne que Ronan Brillard qui habite aux « Touches » prenne le car à l'arrêt de la « Buffetière ».